

## Les résultats de la Présidence finlandaise de l'UE

Traduction non officielle, susceptible de modifications

### 1. QUESTIONS HORIZONTALES

#### Élargissement

- Pendant la Présidence finlandaise, la date d'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne a été confirmée au 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'adhésion de ces pays met un terme au cinquième élargissement.
- Les négociations d'adhésion de la Croatie et de la Turquie se sont poursuivies dans le respect des principes généraux de l'élargissement : Les pays candidats ont été traités avec équité et la progression des négociations a été fonction des propres mérites des candidats. La Présidence finlandaise a mené à bien la comparaison des législations croate et turque avec l'acquis communautaire. En outre, avec la Croatie un chapitre de négociation (éducation et culture) a été ouvert et temporairement fermé et trois chapitres ouverts (politique économique et monétaire, politique d'entreprise et politique industrielle, union douanière).
- La Présidence finlandaise s'est efforcée d'agir en sorte que la Turquie progresse dans l'application du protocole additionnel de l'accord d'Ankara. L'objectif était d'arriver à une solution qui eût permis de poursuivre de manière ininterrompue les négociations d'adhésion de la Turquie et apporté une amélioration à la situation des deux communautés de Chypre. L'objectif n'était pas de régler la question chypriote, dans la mesure où cette question relève de l'ONU. La Finlande a eu durant l'automne des consultations avec les deux parties en présence. La Présidence a constaté, après les discussions qui ont eu lieu le 27 novembre au niveau des ministres des Affaires étrangères, que les conditions d'un règlement n'étaient pas réunies.
- Le Conseil a décidé en décembre des mesures que l'UE allait prendre concernant les négociations d'adhésion de la Turquie, du fait que ce pays n'avait pas mis en œuvre le protocole additionnel de l'Accord d'Ankara. Tant que la Turquie n'aura pas rempli ses obligations, les négociations des huit chapitres relatifs à l'union douanière ne seront pas ouvertes et aucun chapitre ne sera fermé. A l'exception des huit chapitres liés à l'union douanière, les négociations se poursuivront normalement jusqu'à la phase de fermeture des chapitres.
- Le Conseil a atteint un accord politique sur la formulation des conclusions relatives au développement économique de la partie nord de Chypre et ces conclusions seront confirmées en janvier. A l'occasion de cette réunion, la Présidence, soutenue en cela par tous les États membres, a émis une déclaration de soutien au processus de l'ONU.
- Le Conseil européen de décembre a mené un débat en profondeur sur l'élargissement. Suite à ce débat les chefs d'Etat ont confirmé leur accord sur la suite du processus d'élargissement.

### Traité instituant une constitution pour l'Europe

- La Finlande a organisé des consultations bilatérales avec tous les États membres ainsi qu'avec la Bulgarie et la Roumanie sur le futur du traité établissant une constitution pour l'Europe. Au cours de ces consultations, la Présidence a identifié les points de vue exprimés par les États membres sur la marche à suivre, le calendrier et les différentes solutions envisageables pour le contenu du traité. Le processus de réforme de l'Union est ainsi entré dans une phase plus active. Les conclusions tirées de ces consultations serviront de base pour la poursuite de cette tâche. Au dîner du Conseil européen de décembre, le Premier ministre Matti Vanhanen a dressé un bilan des conclusions à tirer de ces consultations et la Finlande en remettra une analyse plus circonstanciée à la prochaine présidence allemande.

### Amélioration de la réglementation

- Au cours de la Présidence finlandaise, les principes de meilleure réglementation ont été systématiquement appliqués dans les activités concrètes du Conseil. Les évaluations d'impact de la Commission ont été mises à profit comme base des décisions politiques prises dans les groupes de travail et comités du Conseil. Les propositions de simplification de la législation ont fait l'objet d'une promotion active. Une orientation politique a été donnée dans les réunions du Conseil Ecofin et du Conseil Compétitivité pour favoriser et développer le travail d'amélioration de la réglementation.

### Transparence et communication

- Adoptée en juin, l'orientation visant à conférer plus de transparence aux sessions du Conseil a été pleinement mise à œuvre pendant la Présidence finlandaise. Le nombre de délibérations publiques a été considérablement accru. De juillet à octobre, 85 Conseils au total ont donné lieu à délibérations publiques au niveau ministériel. Le nombre de délibérations publiques relatives aux affaires législatives a particulièrement augmenté. Alors que 17 % de toutes les délibérations ministérielles du Conseil étaient publiques au début de 2006, la proportion est passée à 86 % au cours des quatre premiers mois de la Présidence finlandaise.
- A compter de début juillet, il a été également possible de suivre en direct, via l'Internet, les travaux des sessions publiques. Les pages web de la Présidence ont également retransmises les conférences de presse des réunions ministérielles informelles, du sommet Asem, des sommets avec les pays tiers et de la réunion informelle des chefs d'État et de gouvernement à Lahti. Les sessions publiques et conférences de presse, qui pouvaient être suivies à partir du site web de la Présidence, ont été annoncées dans les lettres d'information hebdomadaires de la Présidence. A partir de la mi-octobre, la Présidence a également publié chaque semaine un communiqué sur les retransmissions en ligne de la Présidence et du secrétariat du Conseil.
- La Présidence s'est employée à mener une communication ouverte, rapide, d'un haut niveau technique avec comme cible particulière les médias des pays de l'UE. Une attention particulière a été accordée à la communication en ligne. Outre les données de fond et le matériel d'actualités proposés par le site web de la Présidence, étaient également disponibles les informations destinées à faciliter la mission des médias, tels l'ordre du jour des réunions, les numéros de téléphone mobile des fonctionnaires et les lettres d'invitation des ministres à leurs collègues. Via le site web de la Présidence, il a été également possible de souscrire un abonnement pour recevoir les informations importantes de la Présidence par messagerie SMS ou encore ses communiqués par courrier électronique.

## Budget et gestion des ressources de l'UE

- Un accord a été atteint entre les branches de l'autorité budgétaire en ce qui concerne le budget communautaire pour l'exercice 2007. L'augmentation du taux des engagements de paiement (3%) est particulièrement fondée d'un point de vue de rigueur budgétaire. La réforme du Règlement financier a été menée à bien.

## 2. SECTEURS POLITIQUES

### Compétitivité

- Sous la conduite de la Finlande ont été menées à bien les négociations portant sur la nouvelle législation sur les produits chimiques (Règlement REACH). Ce dossier était en chantier depuis près de dix ans. Le nouveau règlement refond totalement la législation communautaire sur les produits chimiques. Il s'agit d'un grand pas en avant par rapport au système de surveillance qui était en vigueur depuis près de 40 ans.
- Les négociations relatives au 7<sup>e</sup> Programme-cadre de recherche (2007-2013) ont été menées à bien. L'accord couvre également les modalités de participation et les programmes spéciaux afférents à la mise en œuvre du programme cadre. Il s'agit du plus grand programme de financement individuel (env. 55 milliards d'euros) à être lancé début 2007 conformément au calendrier indicatif.
- La directive sur les services a été approuvée. Cette directive marque une étape unique dans le développement du marché intérieur des services. Elle soutient de manière essentielle les objectifs communs fixés par l'Union pour promouvoir la compétitivité.
- Le développement d'une politique d'innovation extensive a été l'un des grands thèmes de la Présidence finlandaise. Le Conseil européen de décembre a confirmé, conformément à l'accord intervenu entre les chefs d'État et de gouvernement à Lahti, le besoin d'une approche stratégique pour créer un environnement européen favorable à l'innovation. Le Conseil Compétitivité a défini les priorités stratégiques visant à promouvoir les innovations au niveau de l'UE. Les progrès réalisés dans leur mise en œuvre seront examinés dans le cadre du suivi de la Stratégie de Lisbonne.
- Un accord politique a été atteint sur la directive relative aux produits en préemballages. L'objectif de la directive est de promouvoir, par la libéralisation des formats d'emballage, la libre circulation sur le marché intérieur et d'assurer au consommateur une grande liberté de choix entre divers formats d'emballage. La directive est un exemple concret de progrès du marché intérieur et de la stratégie de Lisbonne.
- En matière de législation technique, un accord a été atteint avec le Parlement européen sur la directive relative à la mise sur le marché d'articles pyrotechniques. La directive harmonise notamment les procédures d'autorisation des feux d'artifice au sein de l'UE.
- Pour ce qui est de la politique du consommateur, un Programme en matière de santé et de protection des consommateurs a été adopté pour la période 2007-2013, tandis que des progrès significatifs ont été réalisés dans l'examen de la directive sur le crédit à la consommation.

- De grands projets de réforme de la législation douanière ont coïncidé avec la Présidence finlandaise, telle la proposition de réforme globale du Code des douanes communautaire, dont près de la moitié du contenu a d'ores et déjà été approuvée. Pendant la Présidence finlandaise ont été menées à bien les négociations relatives au programme d'action Douane 2013 qui couvre la période 2008-2013.
- Le Conseil a adopté les conclusions relatives à la compétitivité extérieure de l'Union. Y sont précisées les prochaines priorités de la politique commerciale et recherchés les moyens de renforcer la politique commerciale commune. La décision comportait notamment un soutien à l'ouverture rapide de négociations de libre échange avec les pays de l'Asean, l'Inde et la Corée du Sud.

#### Politique économique et financière

- Pour ce qui est de la mise en œuvre du Pacte de stabilité et de croissance rénové, un consensus s'est dégagé sur le fait qu'il fallait tirer avantage de la bonne conjoncture économique. Il s'agit d'une orientation économique centrale. Sous la Présidence finlandaise, il a été également convenu d'examiner les systèmes budgétaires nationaux dans le cadre des programmes de stabilité et de convergence. Pour la première fois, l'état d'avancement du processus de réforme de Lisbonne a fait l'objet d'un suivi sur la base des rapports de mise en œuvre des programmes d'action nationaux.
- Les décisions du Conseil relatives à l'introduction de l'euro en Slovénie ont été adoptées début juillet. La Slovénie est le premier nouvel État membre à adopter l'euro début 2007.
- La Présidence a dirigé la préparation de la position de l'UE sur la réforme du Fonds monétaire international (FMI), réforme qui a été amorcée à Singapour en septembre. Les réformes agréées correspondent bien aux analyses de l'UE.
- En tant que pays président de l'UE, la Finlande a mis l'accent sur les questions liées à la stabilité et à la gestion des crises des marchés financiers. Une réunion ministérielle informelle a évalué les résultats de l'exercice de gestion de crise effectué au printemps 2006 et elle a convenu des mesures à venir pour développer les dispositifs de gestion de crise des marchés financiers.
- Le Conseil a apporté son soutien à la coopération des banques en vue de créer un espace unique de paiement en euros (SEPA). Ceci soutient la proposition de directive sur les services de paiement, dont la négociation pendant la Présidence finlandaise a enregistré des progrès qui seront une bonne base pour le travail à venir. Un accord politique a été atteint pendant l'automne lors des négociations relatives à la directive sur l'évaluation prudentielle des acquisitions dans le secteur financier.
- S'agissant des activités de compensation et de règlement livraison, le Conseil a apporté son soutien au Code de Conduite établi par la Commission avec les acteurs financiers, afin d'améliorer l'efficacité et la concurrence parmi les prestataires de services. Un calendrier a également été adopté pour la poursuite de la tâche commencée, ce qui signifie que les États membres participeront systématiquement, à l'avenir, aux tâches de développement des activités de compensation et de règlement livraison.
- En matière de fiscalité, le Conseil a arrêté les limites des franchises pour les marchandises importées par les voyageurs en provenance de pays tiers. En matière d'accises sur les produits alcoolisés, il a été convenu que la Commission rédigerait au printemps prochain un rapport global sur la taxation des boissons alcooliques, en tenant notamment compte de la situation concurrentielle des différentes catégories

de boissons alcooliques. Ce rapport servira de base pour le développement de la taxation des boissons alcooliques.

- Fin novembre, un accord a été atteint concernant le renouvellement, pour la période 2007-2013, du mandat dont dispose la Banque européenne d'investissement (BEI) pour l'octroi de prêts aux pays tiers. Les prêts extérieurs de la BEI soutiennent les objectifs politiques de l'UE, notamment en matière d'élargissement, de politique de voisinage, d'énergie et d'environnement. Le résultat obtenu permet d'assurer le développement des activités de la BEI.

#### Communication électronique

- Au cours de la Présidence finlandaise a été examinée une proposition de règlement concernant l'itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile, l'objectif étant de réduire les frais de téléphonie mobile des citoyens de l'UE lorsqu'ils voyagent en Europe. Même si, en raison des contraintes de calendrier du Parlement européen, l'examen de la proposition de règlement sera poursuivi après la Présidence finlandaise, de nombreuses questions difficiles ont déjà pu être résolues et un large consensus s'est dégagé sur la nécessité des mesures législatives qu'appelle la proposition. Le débat politique qui a eu lieu au Conseil facilitera la poursuite du travail et accélérera l'examen de la proposition comme son aboutissement pendant la présidence allemande.
- La sécurité des données et la confiance dans la communication électronique et les services de la société de l'information ont été une priorité de la Présidence finlandaise dans la politique de société de l'information. Le Conseil a adopté en décembre une résolution sur la sécurité des données qui doit servir de base pour une approche commune de l'Union en matière de sécurité des données. La résolution souligne notamment l'importance de la confidentialité, l'élévation du niveau de compétence et de sensibilisation en matière de sécurité des données, les nouvelles menaces existantes, ainsi que la coopération de tous les acteurs de la société. La résolution comporte des propositions de mesures à l'intention des États membres pour accroître la sécurité des données dans le sens indiqué ci-dessus.
- La Finlande promeut la politique commune de société de l'information de l'Union. La conférence d'experts de haut niveau i2010 organisée en septembre par la Finlande et les conclusions de la Présidence afférentes concrétisent la stratégie de la société de l'information i2010 de l'UE ainsi que les principales actions qui s'y rapporteront dans l'avenir proche.

#### Transports

- La Finlande a fait de la logistique une priorité dans le secteur des transports, dans la mesure où celle-ci est essentielle pour la compétitivité européenne, le développement durable et le développement régionalement équilibré de la communauté. La Commission a présenté, au cours de l'été 2006, une communication sur la logistique qui a été examinée au Conseil. Le Conseil a adopté en décembre 2006 les conclusions relatives à la logistique du transport de marchandises. Les conclusions comporte des recommandations pour la Commission en vue de la publication, au printemps 2007, de son programme opérationnel qu'elle prépare en matière de logistique.
- Pour la question des survols de la Sibérie, un accord a été atteint lors du sommet UE-Russie, accord aux termes duquel, à compter de 2014 les compagnies aériennes de l'UE ne verseront, pour le survol de la Russie, que les paiements fixés par les autorités et compatibles avec la Convention de Chicago. L'accord améliorera

considérablement la position concurrentielle des compagnies aériennes européennes sur les vols entre l'Europe et l'Asie.

- La Finlande a organisé le premier Conseil de partenariat permanent (CPP) entre l'UE et la Russie entièrement consacré aux transports. Au cours de la réunion ont été fixés les domaines prioritaires de la coopération en matière de transports pour les prochaines années. Ceux-ci sont les chemins de fer, les infrastructures, la logistique ainsi que le trafic aérien et la sécurité de la navigation maritime. Lors de la même réunion a été mis en place un groupe de travail chargé des questions de logistique, lequel rendra un rapport, au cours de la Présidence allemande, sur le renforcement de la logistique des transports de marchandises et des passages frontaliers entre l'UE et la Russie.
- Sous la direction de la Finlande, un accord a également été atteint avec le Parlement européen, sur le règlement relatif au financement des RTE, qui régit les conditions de financement des réseaux transeuropéens d'énergie et de transport.

## Énergie

- En matière énergétique, la priorité de la Finlande a porté sur la dimension extérieure de la politique énergétique, laquelle a notamment été examinée à la réunion informelle des chefs d'État et de gouvernement à Lahti. Les discussions au dîner se sont déroulées dans un climat constructif avec le président de la Russie, Vladimir Poutine, et les États membres de l'UE ont parlé d'une seule voix.
- Pour ce qui est de la politique énergétique interne, le Conseil a adopté ses conclusions sur la base du plan d'action relatif à l'efficacité énergétique. Les conclusions fixent, pour les prochaines années, les priorités pour promouvoir l'efficacité énergétique. Pour soutenir le paquet énergétique en préparation à la Commission, le Conseil a également eu des discussions sur le choix des sources énergétiques et la promotion des sources d'énergie renouvelables.
- En ce qui concerne les relations énergétiques entre l'Union européenne et la Russie, un consensus s'est fait jour sur le besoin d'un partenariat plus étroit que par le passé. En outre, un consensus s'est dégagé sur la poursuite et l'accélération du renforcement des relations avec les autres pays producteurs et de transit situés dans le voisinage de l'UE. Il y a eu aussi consensus sur la place centrale qu'il faudra encore accorder aux questions énergétiques et climatiques lors des futurs sommets entre l'UE et les pays tiers.
- Les relations énergétiques avec la Russie ont été également examinées à l'occasion du sommet qui s'est tenu fin novembre entre l'UE et la Russie lors de la réunion en décembre du Conseil de partenariat permanent entre l'UE et la Russie.
- Au cours de la Présidence finlandaise, la décision a été prise de créer un réseau de correspondants de sécurité en matière d'énergie. L'objectif de ce réseau est de rassembler et d'analyser les données énergétiques, notamment d'ordre géopolitique, et de servir de système d'alerte précoce.

## Emploi, politique sociale et santé

- La Finlande a présenté un nouveau compromis pour la réforme de la directive sur le temps de travail. Une grande partie des États membres n'ont pas révisé leurs législations respectives, contrairement à la jurisprudence de la cour de justice, parce que le respect des décisions prises complique l'organisation garantie des services médicaux et représente des incidences budgétaires considérables dans les États

membres. La proposition de la Finlande aurait apporté une réponse à ces problèmes et aurait assuré aux employés une meilleure protection, même en cas d'application de la dérogation (opt-out) à la durée maximale de temps hebdomadaire que prévoit la directive actuelle sur le temps de travail. Le Conseil n'est pas parvenu à un accord à ce sujet.

- Le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord sur le règlement sur le fonds européen d'ajustement à mondialisation. Les activités de ce fonds pourront commencer dans le début de l'année 2007, dans le cadre des dates cibles fixées par le Conseil européen. La mission de ce fonds sera de favoriser l'embauche des personnes ayant perdu leur emploi pour cause de mondialisation.
- Les négociations relatives à la création d'un institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes ont été menées à bien, avec l'accord atteint entre le Conseil et le Parlement européen à ce sujet. Les États membres ont également décidé à l'unanimité que Vilnius, en Lituanie, sera le siège de l'institut.
- Concernant les programmes de coopération pluriannuels en matière sociale et de santé, ont été finalisés et menés à bien le programme Progress relatif à la participation sociale et le programme Daphné de lutte contre la violence à l'endroit des femmes et des enfants.
- Un accord politique a été atteint sur le programme de santé publique pour la période 2008–2013. La préparation de l'accord entre le Conseil et le Parlement européen est très avancée et l'idée est de mener le travail à son terme pendant la Présidence allemande.
- Des progrès importants ont été réalisés dans la préparation de la directive relative à la transférabilité des pensions complémentaires. Ainsi ont été créés les bases pour dégager un consensus. L'objectif de la proposition de directive est pour sa part de promouvoir la libre circulation de la main-d'œuvre en assurant la transférabilité des prestations de retraite pour les personnes faisant usage de leur droit de circulation.
- La législation communautaire en matière de produits pharmaceutiques a été complétée par la finalisation et l'adoption définitive du règlement pédiatrique. Parallèlement, un travail préparatoire a été effectué en vue de l'approbation, lors de la prochaine présidence, des projets de règlement relatifs aux équipements médicaux et aux thérapies innovantes. Ces initiatives soutiennent la compétitivité des industries pharmaceutiques européenne et la sécurité des patients.
- La situation de la grippe aviaire a fait l'objet d'un suivi et la préparation du dispositif préventif a activement progressé. A l'occasion de la 4<sup>e</sup> conférence sur la lutte mondiale contre la grippe aviaire et sa prévention organisée à Bamako au Mali, des promesses de paiement ont été obtenues pour un montant total de près de 500 millions de dollars. dont plus de 130 millions de dollars en provenance de l'UE ou de la Commission. En sa qualité de pays président, la Finlande a dirigé et coordonné la participation de l'Union.

#### Éducation, culture, jeunesse et audiovisuel

- En novembre, le Conseil a dégagé une orientation générale concernant la réforme de la directive Télévision sans frontières. Ceci facilitera les négociations au cours la Présidence allemande. Le Conseil pourrait adopter une position commune au cours de la Présidence allemande une fois que le Parlement européen aura arrêté sa position en séance plénière et que les négociations avec le Parlement auront commencé.

- Sous la direction de la Finlande, le Conseil et le Parlement européen ont décidé des programmes de coopération pluriannuels dans les secteurs politiques de l'éducation et de la formation, de la culture et de la jeunesse. Conformément aux objectifs de la Présidence, seront lancés en 2007 le programme d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, ainsi si que les programmes Jeunesse en action, Culture 2007, Media 2007 et Europe des citoyens. Le programme d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie combine plusieurs programmes actuels, tels que Socrates, Leonardo de Vinci et Europass.
- La réunion informelle des ministres de l'Éducation a approuvé en décembre la Déclaration d'Helsinki, où il a été convenu de poursuivre le Processus de Copenhague, lequel s'efforce de promouvoir la coopération européenne en matière de formation professionnelle.
- Le Conseil a décidé sous la Présidence finlandaise que 2008 serait l'année européenne du dialogue interculturel.

## Environnement

- L'atténuation du changement climatique a été un thème prégnant de la Présidence finlandaise. L'UE a atteint ses principaux objectifs de négociations aux conférences internationales sur le climat organisées en novembre à Nairobi. A Nairobi, l'attention s'est portée sur les aspects particulièrement importants pour les pays en développement, telle l'adaptation au changement climatique. En outre, l'UE a atteint son objectif de faire avancer les négociations concernant le développement de la convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques après 2012.
- Le changement climatique et la politique énergétique durable ont également été à l'agenda des sommets organisés avec les pays tiers ainsi qu'au Conseil de partenariat permanent UE-Russie pour l'environnement (CPP). Un dialogue a été amorcé avec les Etats-Unis en matière de climat, d'énergie propre et du développement durable. Ces discussions ont pour leur part créé les bases pour les négociations dans la perspective de l'après 2012.
- Le Conseil a adopté, en décembre, les conclusions fixant les dates cibles de l'UE et les points de départ pour le processus de négociations international et le travail préparatoire de l'UE.
- Un accord politique a été atteint sur la directive relative à la qualité de l'air. Le contenu essentiel de la directive avait été décidé pendant la présidence autrichienne. La directive fixe pour la première fois des valeurs limites contraignantes pour les concentrations de particules fines. En outre, le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord en vue d'un durcissement des normes d'émission des voitures de tourisme et des camionnettes (normes dites Euro 5 et 6). La mauvaise qualité de l'air a des effets nocifs considérables pour la santé en Europe.
- En décembre le Conseil a dégagé un accord politique au sujet de la proposition de directive sur la protection de l'environnement marin.
- Pendant la Présidence finlandaise, un accord a été atteint sur deux actes réglementaires touchant à l'environnement dans la conciliation avec le Parlement européen. Il s'agit de la directive sur les eaux souterraines et de la directive dite Inspire, acronyme pour Infrastructure d'information spatiale dans l'Union européenne.
- L'objectif de l'UE de stopper, d'ici 2010, la destruction de la biodiversité naturelle a été largement examiné pendant la Présidence finlandaise sur la base de la communication présentée par la Commission et du programme d'action connexe. En décembre le Conseil a adopté ses conclusions en la matière.

## Politique régionale

- Les règlements sur les fonds structurels préparés au cours des présidences précédentes ont été formellement adoptés en juillet. Ceci a permis l'examen rapide, sous la direction de la Finlande, des orientations au niveau communautaire de la politique de cohésion, lesquelles font partie de l'acquis communautaire en matière de fonds structurels. Les orientations ont été définitivement adoptées par le Conseil après leur adoption par le Parlement européen. L'approbation de l'acquis au niveau communautaire permet pour sa part de mettre en route le travail de programmation en 2007.

## Agriculture et pêche

- Lors de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture, la Finlande a lancé un débat sur l'état actuel et les défis futurs du modèle européen d'agriculture. Ce débat a été reçu avec enthousiasme. Les prochains défis de la politique agricole commune sont sa simplification, le « bilan de santé », la révision à mi-parcours du cadre financier de l'UE. Le débat a servi de signal de départ à l'élaboration et au développement de la politique agricole commune au-delà de 2013.
- Les méthodes de travail du Conseil dans l'examen des affaires de pêche ont été rationalisées par l'avancement du processus de décision relatif aux possibilités de pêche par régions maritimes (Frontloading). C'est ainsi que le Conseil a décidé, dès le mois d'octobre, des possibilités de pêche en mer Baltique et en novembre des possibilités de pêche en eaux profondes. Ceci a eu pour effet de réduire le travail décisionnel au Conseil de décembre où des décisions ont été adoptées sur les possibilités de pêche en mer du Nord, dans l'Atlantique et dans d'autres régions maritimes. Grâce au Frontloading, le traitement plus précoce des dossiers permet aux entreprises de pêche de mieux planifier leurs activités de l'année suivante et soutient l'exploitation durable des stocks de poissons.
- Au cours de la Présidence finlandaise, le Conseil a réussi à faire aboutir la proposition, longtemps sur la table, portant sur la réglementation de la pêche en Méditerranée et la proposition concernant le système de déclaration électronique lié au contrôle des activités de pêche.
- S'agissant de la proposition de règlement sur les spiritueux, le texte proposé par la Présidence a été soutenu par la grande majorité du Conseil et le texte servira de base aux négociations avec le Parlement européen. Le Parlement se prononcera en séance plénière en mars 2007.
- L'examen du rapport relatif au régime de soutien des cultures énergétiques et de la proposition de réforme présentée par la Commission ont été une priorité de la Présidence. Concernant le régime de soutien des cultures énergétiques, les États membres soutiennent dans leur majorité les propositions de la Commission favorables à l'extension du régime à tous les États membres et à l'augmentation de la superficie maximale liée à ce régime. Le Conseil Agriculture et pêche de décembre s'est prononcé sur cette proposition.
- En matière forestière, la grande affaire a porté sur la préparation des positions de l'UE dans la perspective des décisions que le Forum de l'ONU sur les forêts prendra lors de sa session d'avril 2007. L'objectif du Forum de l'ONU sur les forêts est de s'entendre sur un document global concernant toutes les forêts du monde, instrument qui serait juridiquement contraignant, et sur un programme de travail fixant les grandes orientations d'une coopération forestière à l'échelle planétaire jusqu'à l'horizon 2015.

- Les conclusions relatives au Programme d'action forestière de l'UE pour la période 2007-2011 ont été élaborées sous la conduite de la Finlande et confirmées lors du Conseil d'octobre. Les conclusions proposent notamment un renforcement de coordination forestière dans l'UE.
- La Commission présentera au printemps 2007 une proposition de stratégie en matière de santé animale pour la période 2007-2013. Avec l'Autriche et la Commission, la Finlande a organisé en novembre une conférence où a été examiné le rapport d'évaluation de la stratégie communautaire 1994-2005. Sur la base des discussions, ont été adoptées les conclusions de la Présidence insistant sur le rôle que devra jouer la prévention dans la politique future de la Communauté en matière de santé animale.
- Le règlement sur les importations de produits biologiques a été décidé lors du Conseil de décembre. Par ailleurs, le Conseil a dégagé une orientation générale sur la proposition relative au mode de production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.
- La réforme de l'organisation commune du marché de la banane a fait l'objet d'une décision au Conseil de décembre. Les aides afférentes à ce marché seront essentiellement intégrées au programme POSEI, qui concerne les régions ultrapériphériques de l'UE.
- La directive relative aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux d'aquaculture, et à la prévention des maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies, a été approuvée pendant la Présidence finlandaise.

#### Espace de liberté, de sécurité et de justice

- Le Conseil européen de décembre a pris l'engagement politique de résoudre, dans le cadre de la prochaine réforme du Traité de l'Union, les problèmes de la prise de décision dans le domaine de la justice et des affaires intérieures selon des principes identiques à ceux suivis lors du traité constitutionnelle. Ceci implique notamment plus de décisions adoptées à la majorité qualifiée.
- Les éléments d'une politique globale européenne en matière d'immigration ainsi que les mesures prioritaires pour l'année en 2007 ont été confirmés. Il a été décidé d'exploiter les expériences favorables obtenues en 2006 dans le cadre de la coopération avec les pays d'Afrique, et les appliquer également dans l'immigration en provenance de l'est et du sud-est. Outre les mesures à long terme, la capacité de l'Union pour gérer des flux de migrations exceptionnels a été renforcée.
- Un accord politique a été atteint en ce qui concerne le projet de système d'information Schengen de la deuxième génération (SIS II). Le paquet législatif est une condition nécessaire pour le développement de SIS II. La Finlande s'est chargée, avec la participation de l'Autriche, d'évaluer les nouveaux États membres, sauf pour ce qui touche au système d'information Schengen. En outre, la Finlande a négocié un arrangement qui rendra possible la levée des contrôles aux frontières intérieures des nouveaux États membres, d'ici la fin de 2007 pour ce qui est des frontières terrestres et d'ici la fin de 2008 pour ce qui est des aéroports, à la condition toutefois que ces pays remplissent les critères de Schengen.
- Le Conseil et le Parlement européen sont arrivés à un accord en ce qui concerne le programme cadre sur la solidarité et la gestion des flux migratoires, lequel comporte quatre fonds (Fonds européen pour réfugiés, Fonds pour les Frontières extérieures, Fonds pour les retour et Fonds pour l'Intégration des ressortissants de pays tiers).

Un accord politique a également été atteint concernant le programme cadre sur les droits fondamentaux et la justice et celui sur la sécurité et la protection des libertés.

- La Finlande a mené à bien, au Conseil de décembre, les négociations relatives à la création d'une Agence européenne pour les droits fondamentaux. L'agence commencera ses activités à Vienne, en Autriche, dans le début de 2007. Le résultat ainsi atteint permet au nouvel organisme d'exercer dès le début et sur une base volontaire des activités relevant de la coopération policière et pénale. Même si les activités de la nouvelle agence ne concernent, pour l'essentiel, que l'Union et les États membres dans leur application de la législation communautaire, les pays candidats à l'adhésion et les États des Balkans occidentaux pourront prendre part à ces activités moyennant certaines conditions.
- Un accord a été atteint pendant la Présidence finlandaise sur la décision cadre relative à la prise en compte des décisions de condamnation entre les États membres de l'Union Européenne à l'occasion d'une nouvelle procédure pénale. La décision cadre promeut l'égalité entre les personnes, en ce sens que les décisions de condamnation à l'étranger seront, à l'occasion d'un nouveau procès, prises en compte à même titre que les jugements nationaux. La décision cadre incite en même temps les États membres à s'engager dans une coopération plus efficace en vue d'un échange d'informations sur les condamnations pénales.
- Le contenu de la décision cadre relative sur le transfert des prisonniers, qui était une initiative de la Finlande, de la Suède et de l'Autriche, a été gelé lors du Conseil de décembre à la demande de 24 États membres. Un État membre s'opposait à tout compromis. La décision cadre aura permis, selon une procédure plus efficace que la pratique actuelle, le transfert de l'exécution d'une peine de prison vers le pays de nationalité ou de résidence du prisonnier ou vers un État membre où l'exécution de la peine est d'abord la plus opportune dans l'optique de la réinsertion du condamné dans la société. La décision cadre serait de nature à promouvoir le principe de la reconnaissance mutuelle dans l'Union.
- Évaluation du Programme de La Haye : Lors de l'évaluation du Programme de La Haye, l'attention a été notamment portée sur l'amélioration des mécanismes décisionnels en matière de justice et affaires intérieures et sur la précision des priorités devant servir de base à la poursuite du développement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. En même temps a été souligné le besoin de renforcer l'évaluation de la mise en œuvre des décisions. Le Conseil a approuvé, en décembre, les conclusions relatives à l'évaluation du Programme de La Haye et pris bonne note des questions soulevées dans le rapport de la Présidence et pour lesquelles un nouvel effort devra être déployé pour promouvoir la coopération dans l'Union.
- Pendant la Présidence finlandaise a été adoptée une stratégie des frontières née d'une initiative finlandaise en vue de développer le système intégré de l'UE pour la gestion des frontières.
- Dans la coopération en matière de droit civil, un accord a été atteint avec le Parlement européen sur le projet de règlement instituant une procédure européenne pour les demandes de faible importance. Le règlement créant une injonction à payer européenne a été définitivement adopté. L'examen du règlement Rome I (loi applicable aux obligations contractuelles), du règlement sur les obligations alimentaires et du règlement Rome III (droit applicable au divorce) a progressé conformément aux attentes.
- En octobre ont été menées à bien les négociations entre l'UE et les États-Unis sur le transfert aux autorités américaines des données contenues dans le dossier passager. Lors de ces négociations, les objectifs de l'UE ont été atteints, à savoir que l'administration américaine continuerait à honorer les engagements pris en 2004 en matière de protection des données et que la fluidité du trafic aérien serait assurée.

- Pendant la Présidence finlandaise ont été approuvés les mandats de négociation avec les pays des Balkans occidentaux pour les accords de visa et de réadmission. Cela fera avancer la coopération entre l'Union et les pays des Balkans occidentaux et renforcera la perspective européenne dans ces pays.

#### Relations extérieures

- Au cours de la Présidence finlandaise, l'UE a été active pour la relance du processus de paix au Moyen-Orient et surtout pour la stabilisation de la situation au Liban après les hostilités. L'UE a joué un rôle central dans le processus de négociations engagées pour mettre fin aux hostilités et l'Union a également fait montre de leadership par l'engagement pris pour le renforcement de la FINUL. L'UE a joué un rôle essentiel dans le pourvoi de l'aide humanitaire.
- Pour ce qui est des relations entre Israël et les Palestiniens, la Présidence s'est efforcée d'agir directement sur les parties du conflit, pour qu'elles tentent de créer les conditions d'un éventuel retour au processus politique. La Présidence a également souligné la responsabilité et le rôle des autres acteurs de la région pour calmer le jeu. La coopération internationale, notamment dans le cadre du Quartet, a été poursuivie et, par la même, la communauté internationale reste attachée à la réalisation de la solution biélatique.
- La Coopération et le dialogue avec les pays partenaires du bassin méditerranéen ont été activement poursuivis, également dans le cadre du Processus de Barcelone. La réunion Euromed organisée au mois de novembre a été une réussite. La publication d'une déclaration commune atteste tout le poids que les partenaires accordent au processus en tant que cadre de référence pour le développement des relations tant régionales que bilatérales.
- La Présidence finlandaise a activement fait progresser les relations entre l'UE et la Russie. Au sommet UE-Russie qui s'est tenu en novembre, un accord a été atteint pour la levée progressive des taxes de survol de la Sibérie. Cinq réunions de niveau ministériel ont été organisées dans le cadre du Conseil de partenariat permanent : relations extérieures, justice et affaires intérieures, transports, environnement et énergie. Les réunions consacrées aux transports et à l'environnement étaient les premières du genre. Sous la Présidence finlandaise, la Russie et l'UE ont convenu d'engager une coopération extensive dans le domaine de l'environnement, coopération qui inclut les questions climatiques, la biodiversité ainsi que la protection des mers et des systèmes d'eau.
- L'accord-cadre et la Déclaration politique de la Dimension septentrionale ont été adoptés lors de la réunion de haut niveau organisée parallèlement au sommet UE-Russie. La Dimension septentrionale est devenue la politique commune de l'UE, de la Russie, de la Norvège et de l'Islande.
- Le processus relatif au futur statut du Kosovo a été le plus important défi de la Présidence finlandaise dans les Balkans occidentaux. La Finlande s'est efforcée d'apporter le soutien uni de l'UE au processus piloté par le Envoyé spécial de l'ONU, Martti Ahtisaari. La Finlande a commencé un dialogue politique avec la Serbie en organisant par deux fois une troïka de niveau ministériel avec ce pays.
- Les plans d'action de la politique de voisinage européen concernant l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie ont été approuvés en novembre 2006.
- Le sommet Asem qui a réuni, en septembre à Helsinki, les pays d'Asie et d'Europe a été une réussite. Les participants ont décidé d'élargir l'Asem et cette instance a,

pour la première fois de son histoire, rendu publique une Déclaration sur le changement climatique.

- Les flux migratoires ont constitué une question essentielle de la Présidence. L'approche globale des questions d'immigration a été confirmée au sommet informel des chefs d'État et de gouvernement à Lahti, au Conseil européen et au Conseil Justice et Affaires intérieures de décembre, ainsi que dans les discussions des ministres des Affaires étrangères et des ministres chargés du Développement. Une nouvelle étape a été franchie dans la coopération entre l'Union et les pays d'Afrique dans les questions d'immigration et de développement. Les documents adoptés à Rabat en juillet et à Tripoli en novembre serviront de base à la coopération concrète des prochaines années. L'UE unie a exercé un rôle majeur dans le dialogue sur les migrations internationales et le développement organisé en septembre 2006 sous l'égide des Nations unies.
- Au cours de la Présidence finlandaise a été signé le 10<sup>e</sup> accord interne relatif au financement de la Banque européenne de développement, accord garantissant pour 2008-2013 le financement que la Communauté octroie au titre du développement aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ainsi qu'aux pays et territoires européens d'outre-mer.
- La réalisation de la Stratégie de l'UE pour l'Afrique, adoptée en décembre 2005 par l'UE, a progressé au cours de la Présidence finlandaise. La stratégie commune UE-Afrique devrait être adoptée lors du sommet UE-Afrique qui se réunira à Lisbonne au second semestre de 2007.
- L'opération de l'UE en République démocratique du Congo a soutenu l'opération MONUC des Nations unies et a permis l'organisation d'élections dans le pays. Au Soudan, l'UE a continué ses actions de soutien à l'opération de maintien de la paix de l'Union africaine au Darfour. Au Kosovo, l'UE s'est préparée pour ce qui est, à ce jour, la plus grande opération de gestion civile de crise de son histoire (un millier d'hommes environ). L'opération pourra commencer vers la fin de la présidence allemande. L'opération de gestion civile de crise dans la province d'Aceh en Indonésie a pris fin à la mi-décembre après les élections locales organisées dans la région. Le processus de paix d'Aceh a progressé selon les objectifs. L'UE étudie préliminairement les possibilités d'une opération de gestion civile de crise en Afghanistan.
- Le travail de développement des ressources militaires et civiles a été poursuivi. L'exemple concret le plus actuel d'une amélioration qualitative de la gestion des crises est le développement de la capacité de réaction rapide. La fin de la Présidence finlandaise coïncidera avec la pleine capacité opérationnelle effective des Groupements tactiques de l'UE. Les Équipes d'intervention civile acquerront une capacité opérationnelle préliminaire d'ici la fin de la Présidence finlandaise.
- L'UE s'est activement employée à faire avancer le cycle de négociations de l'OMC, mais ces négociations n'étaient pas encore entrées dans leur phase finale pendant la Présidence finlandaise. L'UE redouble d'efforts pour garder le processus en mouvement.
- La Finlande a fait progresser le développement des actions extérieures de l'Union. Les prochaines présidences poursuivront la tâche. Les actions ont porté sur le développement de la planification stratégique, sur la promotion de l'utilisation cohérente des instruments relatifs aux relations extérieures, sur le développement de la coordination de l'UE dans les institutions internationales et sur l'amélioration de la coopération interinstitutionnelle et entre les institutions et les États membres.
- Un progrès concret dans l'amélioration de la cohérence des actions extérieures a été notamment obtenu avec le mainstreaming des droits de l'homme. Dans les questions de développement, la cohérence a notamment été favorisée par

l'organisation de sessions communes entre les ministres des Affaires étrangères et les ministres du Développement et, pour la première fois, entre ces derniers et les ministres du Commerce. Pendant la Présidence finlandaise, une procédure a été décidée pour intégrer les questions de développement dans les mécanismes décisionnels du Conseil et l'on s'est entendu sur le principe d'une stratégie commune de l'UE, Aid for Trade, qui sera rédigée dans le courant de 2007.